

## Né en France mais nationalité jamais demandée

## Par rosanita, le 29/10/2014 à 14:42

Si un espagnol né en France de parents espagnols dans les années 1960 passe ces 12 premières années en France.

Ces parents retournent vivre en Espagne.

Il acquiert à 18 ans la nationalité espagnole.

A l'époque les gendarmes français l'ont recherché pour faire le service militaire.

Maintenant à plus de 50 ans il souhaite faire sa demande de nationalité française alors il n'a résidé depuis son enfance qu'un an et demi en Françe.

Peut-il acquérir la nationalité française par déclaration au tribunal d'instance?

Il déclare ses impots à l'étranger, et a des bulletins de salaires italiens.

Merci pour vos réponses

Personnellement, j'en doute.

Il devrait attendre 5 ans pour faire sa demande et bien remplir les conditions

## Par domat, le 29/10/2014 à 18:42

bjr,

un des principaux critères pour obtenir la nationalité française par naturalisation est la résidence en france et d'y avoir le centre de ses intérêts professionnels et familiaux ce qui n'est pas la situation décrite.

cdt

Par rosanita, le 29/10/2014 à 19:17
merci, vous confirmez ce que je pensais